

COMMUNIQUE DE PRESSE

**NANOBIOTIX ANNONCE LA PREMIERE INJECTION DE NBTXR3
A UN PATIENT ATTEINT D'UN CANCER DE L'ŒSOPHAGE**

- **NBTXR3 a été injecté à un premier patient dans le cadre d'un essai de phase I évaluant NBTXR3 activé par radiothérapie, avec une chimiothérapie concomitante, chez des patients atteints d'un cancer de l'œsophage**
- **Il s'agit de la septième indication dans laquelle NBTXR3 fait l'objet d'une évaluation clinique, soit en tant qu'agent unique activé par la radiothérapie, soit en combinaison avec d'autres thérapies anticancéreuses, dont les immunothérapies (« checkpoint inhibiteurs ») et la chimiothérapie**
- **Cet essai est réalisé dans le cadre de l'accord de collaboration clinique avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas**

"Nous sommes convaincus que NBTXR3 peut avoir un impact positif pour les patients, dans tous les cancers pour lesquels la radiothérapie fait partie du standard de soins. L'extension au cancer de l'œsophage représente une étape supplémentaire vers la réalisation de nos objectifs. Elle met également en évidence les progrès de notre accord de collaboration avec le MD Anderson Cancer Center de l'Université du Texas". - Laurent Levy, président du directoire de Nanobiotix

Paris, France ; Cambridge, Massachusetts (USA) ; 28 janvier 2021 - NANOBOTIX (Euronext : NANO - NASDAQ : NBTX - la "Société"), société française pionnière en nanomédecine développant de nouvelles approches thérapeutiques pour le traitement du cancer, annonce aujourd'hui l'injection d'un premier patient dans le cadre d'une étude de phase I évaluant le NBTXR3, activé par radiothérapie, avec une chimiothérapie concomitante, chez des patients atteints d'un cancer de l'œsophage. L'essai est mené au MD Anderson Cancer Center (MD Anderson) de l'Université du Texas, dans le cadre d'un accord de collaboration en cours et ne représente pas de coûts supplémentaires pour l'entreprise au-delà des conditions financières annoncées précédemment.

Contexte et opportunités

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, le cancer de l'œsophage est actuellement la sixième cause de décès par cancer dans le monde et on estime qu'il a causé plus de 508 585 décès en 2018. L'American Cancer Society estime qu'en 2020 aux États-Unis, environ 18 440 nouveaux cas de cancer de l'œsophage ont été diagnostiqués et qu'environ 16 170 décès ont été causés par celui-ci. Seulement 20 % des patients survivent au cancer de l'œsophage cinq ans après le diagnostic.

Étude de phase I évaluant NBTXR3, activé par radiothérapie, avec une chimiothérapie concomitante pour les patients atteints d'un cancer de l'œsophage (étude MD Anderson 2020-0122)

Cette étude prospective de phase I, ouverte et à bras unique, comprend deux parties : (i) escalade de dose pour déterminer la RP2D (dose recommandée pour la phase II) de NBTXR3, activé par radiothérapie, avec chimiothérapie concomitante, et (ii) expansion à la RP2D avec surveillance de la toxicité.

La population de patients inclura des adultes (âge \geq 18 ans) atteints d'adénocarcinome de l'œsophage de stade II-III n'ayant jamais été traités et non métastatiques sur le plan radiographique au moment du dépistage. Le nombre de participants inclus sera déterminé en fonction du nombre maximum requis pour établir la RP2D du NBTXR3 activé par la radiothérapie. Jusqu'à 24 patients seront inclus, dont un maximum de 12 patients pour la phase d'escalade de dose et douze patients supplémentaires pour la phase d'expansion à la RP2D. Le recrutement est en cours et la période de recrutement prévue est de 24 mois.

Des mises à jour sur cet essai seront fournies au fur et à mesure qu'elles seront rendues disponibles par le MD Anderson.

À propos de NBTXR3

Premier d'une nouvelle classe de produits, NBTXR3 a été conçu pour détruire les tumeurs cancéreuses lorsqu'il est activé par radiothérapie. NBTXR3 possède un haut degré de biocompatibilité, nécessite une unique administration avant le traitement par radiothérapie et a la capacité de s'intégrer dans les standards internationaux de radiothérapie. Le mode d'action physique de NBTXR3 permet son utilisation dans les tumeurs solides comme les cancers des poumons, de la prostate, du foie, du glioblastome, et du sein.

A propos de NANOBIOTIX : www.nanobiotix.com

Créée en 2003, Nanobiotix est une société pionnière et leader en nanomédecine, développant de nouvelles approches pour améliorer radicalement les bénéfices pour les patients, et amener la nanophysique au cœur de la cellule.

La philosophie de Nanobiotix est de faire appel à la physique pour concevoir et proposer des solutions inédites, efficaces et généralisables pour répondre à d'importants besoins médicaux non satisfaits.

Premier produit d'une nouvelle classe, NBTXR3, dont Nanobiotix est propriétaire, a pour objectif l'expansion des bénéfices de la radiothérapie à des millions de patients atteints de cancers. Le programme d'Immuno-Oncologie de Nanobiotix pourrait apporter une nouvelle dimension aux immunothérapies en oncologie.

Nanobiotix est cotée sur le marché réglementé d'Euronext à Paris (Code ISIN : FR0011341205, code mnémonique Euronext : NANO, code Bloomberg : NANO:FP). Le siège social de la Société se situe à Paris, en France. La Société détient également une filiale, Curadigm, située en France et aux Etats-Unis, ainsi que d'une filiale à Cambridge, aux Etats-Unis et de deux filiales en Europe, en Espagne et en Allemagne.

Contacts

Nanobiotix

Département communications

Brandon Owens
VP, Communications
+1 (617) 852-4835
contact@nanobiotix.com

Département Relations Investisseurs

Ricky Bhajun
Senior Manager, Investor Relations
+33 (0)1 79 97 29 99
investors@nanobiotix.com

Relations médias

France – **Ulysse
Communication**
Pierre-Louis Germain
+ 33 (0) 6 64 79 97 51
plgermain@ulyse-communication.com

US – **Porter Novelli**
Stefanie Tuck
+1 (917) 390-1394
Stefanie.tuck@porternovelli.com

NBTX
Nasdaq Listed

NANO
LISTED
EURONEXT

Avertissement

Le présent communiqué contient des déclarations prospectives au sens du droit boursier, y compris la loi américaine intitulée Private Securities Litigation Act de 1995. Ces déclarations prospectives sont parfois identifiées par de termes tels que « à date », « estimer », « considérer », « avoir pour objectif », « s'attendre à », « entend », « en voie », « prévoir », « programmé » et « pourrait » ou la forme négative de ces expressions ou de terminologies similaires. . Ces déclarations prospectives, qui sont basées sur les attentes et les hypothèses actuelles de la direction de la Société et sur les

informations dont elle dispose actuellement, comprennent des déclarations sur le calendrier et l'avancement des essais cliniques (y compris en ce qui concerne le recrutement et le suivi des patients), le calendrier de la présentation des données de la Société, ses relations avec ses partenaires de collaboration et leur performance, et les capacités de trésorerie de la Société pour financer ses opérations. Ces déclarations prospectives sont faites à la lumière des informations dont dispose actuellement la Société et sur la base d'hypothèses que la Société considère comme raisonnables. Toutefois, ces déclarations prospectives sont soumises à de nombreux risques et incertitudes, notamment en ce qui concerne la durée et la gravité de la pandémie de COVID-19 et les mesures gouvernementales et réglementaires mises en œuvre en réponse à l'évolution de la situation. De plus, de nombreux autres facteurs, y compris ceux décrits dans le prospectus déposé par la Société auprès de l'autorité des marchés américaine, la Securities Exchange Commission, le 11 décembre 2020 dans le chapitre « Risk Factors » et ceux décrits dans le document d'enregistrement universel de Nanobiotix approuvé par l'AMF le 12 mai 2020 (sous le numéro R.20-018) tel que modifié, dont des copies sont disponibles sur le site internet de la Société (www.nanobiotix.com), ainsi que d'autres risques et incertitudes connus et inconnus dont la réalisation pourrait avoir un effet négatif sur ces déclarations prospectives et conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations de Nanobiotix diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations prospectives. Hormis dans les cas prévus par la loi, Nanobiotix décline toute responsabilité quant à la mise à jour publique de ces déclarations prospectives ou l'actualisation des raisons pour lesquelles les résultats de la Société diffèrent significativement de ceux exprimés dans ces déclarations prospectives, y compris dans l'hypothèse où de nouvelles informations deviendrait disponibles à l'avenir.